



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1977		1.7.1977

1. Dénomination de la fonction Contremaître/contremaîtresse centrale thermique HC	Code fonction 6.09.007
---	---------------------------

2. But de la fonction
Exploiter, contrôler et entretenir l'installation de la centrale thermique et des réseaux à distance de l'hôpital cantonal universitaire. Diriger une équipe de collaborateurs.

3. Description de la fonction
La fonction implique notamment :

- l'exploitation, le contrôle et la maintenance du secteur technique le concernant;
- le dépannage, à toute heure, des installations défectueuses;
- la collaboration avec d'autres services de l'hôpital (ateliers de mécanique, d'électricité, d'électronique, de serrurerie, etc.);
- l'organisation et, dans certains cas, gestion du magasin de pièces de rechange;
- l'instruction du personnel aux techniques particulières d'utilisation et de maintenance;
- l'intervention et l'exécution des consignes en cas d'alarme incendie;
- l'établissement, au sein de son équipe, du plan de vacances et des horaires.

4. Exigences de la fonction :
Avoir un CFC d'un métier en rapport avec le secteur technique concerné, complété par une formation spécifique.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	C	G	B	F	Cl. max. 12
Points	26	9	36	8	32	Total 111